

ÉLÈVE 1Nom Prénom Né(e) le École Classe **RESTAURATION SCOLAIRE** Sans viande Inscription occasionnelle Inscription à l'année - Choix des jours Lundi Mardi Jeudi VendrediÀ compter du / / **ÉTUDE SURVEILLÉE (CE1, CE2, CM1, CM2)** Inscription à l'année, 2 jours / semaine, pour un montant forfaitaire**ÉLÈVE 2**Nom Prénom Né(e) le École Classe **RESTAURATION SCOLAIRE** Sans viande Inscription occasionnelle Inscription à l'année - Choix des jours Lundi Mardi Jeudi VendrediÀ compter du / / **ÉTUDE SURVEILLÉE (CE1, CE2, CM1, CM2)** Inscription à l'année, 2 jours / semaine, pour un montant forfaitaire**ÉLÈVE 3**Nom Prénom Né(e) le École Classe **RESTAURATION SCOLAIRE** Sans viande Inscription occasionnelle Inscription à l'année - Choix des jours Lundi Mardi Jeudi VendrediÀ compter du / / **ÉTUDE SURVEILLÉE (CE1, CE2, CM1, CM2)** Inscription à l'année, 2 jours / semaine, pour un montant forfaitaire**ÉLÈVE 4**Nom Prénom Né(e) le École Classe **RESTAURATION SCOLAIRE** Sans viande Inscription occasionnelle Inscription à l'année - Choix des jours Lundi Mardi Jeudi VendrediÀ compter du / / **ÉTUDE SURVEILLÉE (CE1, CE2, CM1, CM2)** Inscription à l'année, 2 jours / semaine, pour un montant forfaitaire

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Photocopie de l'avis d'imposition N-1 (recto/verso ; toutes les pages) **NE PAS COCHER LES CASES**
- Photocopie de l'attestation des prestations familiales versées mensuellement par la CAF ou la MSA
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Relevé d'Identité Bancaire
- L'autorisation de prélèvement remplie – si souhait d'utiliser ce moyen de règlement

LE TARIF MAXIMUM SERA APPLIQUÉ, SI LES PIÈCES JUSTIFICATIVES NE SONT PAS FOURNIES**RESTAURATION SCOLAIRE****Inscription**

L'inscription pour la restauration scolaire est obligatoire avant toute fréquentation.

Pour inscrire votre (vos) enfant(s), il suffit de retourner le document ci-dessus dûment complété avec les justificatifs demandés, au service Enfance de la Mairie.

Si vous désirez être prélevé, remplissez la demande de prélèvement qui complètera la demande d'inscription.

! L'inscription ne signifie pas réservation, vous devez faire vos réservations à la mairie (à la semaine, au mois, à l'année). Dans le dossier, ce sont uniquement les autorisations d'inscriptions !

Réservations

Les réservations peuvent s'effectuer depuis le Portail Famille, par mail à enfance@bouafle.fr ou auprès du service Enfance aux horaires d'ouverture de la mairie.

Fonctionnement

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment, les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; sur la plage de 11h30 à 13h30.

L'ÉTUDE SURVEILLÉE**Demande**

L'inscription pour l'étude surveillée est obligatoire avant toute fréquentation. La demande ne vaut pas inscription. Confirmation après la rentrée.

Pour inscrire votre (vos) enfant(s), il suffit de retourner le document ci-dessus dûment complété avec les justificatifs demandés, au service Enfance de la Mairie.

Si vous désirez être prélevé, remplissez la demande de prélèvement qui complètera de demande d'inscription.

Fonctionnement

L'étude surveillée est un temps périscolaire d'accueil des enfants après le goûter jusqu'à la fin de l'étude.

L'étude surveillée fonctionne : 2 jours par semaine de 16h30 à 18h30 à partir d'octobre.